

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 16/10/2025

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-25-7688\A-R1

Matériau présenté par : DICKSON CONSTANT
Z.I la Pilaterie, 10 Rue des Châteaux
59443 Wasquehal
France

Référence commerciale : SWK6 (sunworker 6)

Description sommaire : Tissu ignifugé dans la masse composé à 50/50 de polyester haute ténacité et de PVC. Le tissu bénéficie d'une Enduction PVC double face - système Lowick
Mode de fixation : Sans fixation
Substrat : Sans substrat
Face exposée : Les deux faces
Application : Store vertical enroulable, pergola, véranda, voile d'ombrage et solution acoustique
Epaisseur nominale totale : 0,42 mm (déclarée par le client).
Masse volumique : 714,3 kg/m³ (calculée par le laboratoire).
Masse surfacique : 0,30 kg/m² (déclarée par le client).
Coloris testés : Blanc, gris clair et gris foncé.
Coloris validés : Tous

Nature de l'essai : NF P 92-503 – Essai au brûleur électrique / NF P 92-504 – Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme / NF P 92-505 – Essai de goutte

Référence du rapport d'essai : DO-25-7688\A-R1 du 16/10/2025

Classement :

M1

Durabilité du classement : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 16/10/2025

Contrôlé :

Signature électronique de la personne qui contrôle le rapport

Approuvé :

Signature électronique de la personne qui approuve le rapport



Ingénieur Praticien



Responsable Technique

Document approuvé et signé électroniquement le 20/10/2025